

**Assemblée générale Jb.B, 14 novembre 2019, 19h00,
Valbirse (Malleray), salle communale**

Présidente : Virginie Heyer - Maire de Perrefitte
Secrétariat : Arnaud Brahier / Alix Dettwiler / Jérôme Fallot / André Rothenbühler
Présents : 36 communes selon liste annexée
21 invités selon liste annexée

Ordre du jour

1. **Procès-verbal du 19 juin 2019**
 2. **Rapport de la présidente**
 3. **Programme de législature 2019-2022**
 4. **Programme d'activités / contributions communales / budget 2020**
 5. **Informations sur la mise en place des nouvelles tâches déléguées (conseil en énergie et OCRég)**
 6. **Approbation de la révision du plan directeur des parcs éoliens**
 7. **Approbation de la révision des statuts**
 8. **Nomination de l'organe de vérification des comptes**
 9. **Divers**
-

La séance est ouverte à 19h00 par la présidente Mme Virginie Heyer qui remercie la commune de Valbirse pour son accueil. Elle salue les délégués et les représentants des institutions régionales et cantonales, ainsi que la presse. Elle renonce à donner la liste des personnes excusées à l'exception de M. le Conseiller d'Etat Pierre-Alain Schnegg.

Les scrutateurs sont nommés comme suit : Mme Carole Ristori pour les cartes blanches (1 voix) / M. Fabien Vorpe pour les cartes vertes (2 voix) / M. André Ducommun pour les autres cartes (3, 4, 18 voix).

1. Procès-verbal du 19 juin 2019

Le PV ne suscite pas de remarques et est approuvé avec remerciements à son auteure, Mme Alix Dettwiler.

2. Rapport de la présidente

La présidente expose les tâches effectuées par l'association depuis sa création le 31 octobre 2018. Dans un premier temps, Jb.B s'est occupée de la mise en place de ses structures, a défini les champs d'activités des commissions et publié son nouveau site internet. Jb.B a également assuré la poursuite des dossiers en cours et des collaborations avec ses partenaires, notamment la CEP et JbT. Un accent a été mis sur le renforcement de la cohérence interne du Jura bernois. Cette volonté s'est matérialisée par des rencontres avec de nombreux partenaires régionaux. Le comité a également rencontré la Conseillère d'Etat, Mme Evi Allemann, ou encore le comité de seeland.biel/bienne. De telles rencontres seront réitérées en 2020, car elles sont jugées importantes par le comité pour faire valoir le point de vue des communes. La présidente souligne la bonne dynamique actuelle et tient à remercier l'ensemble des personnes qui s'impliquent dans l'association pour leur persévérance.

73 voix sont représentées ce soir sur 80 possibles. La majorité est donc fixée à 37 voix.

3. Programme de législature 2019-2022

Le programme de législature de Jb.B est grandement inspiré du canton de Berne. Il fixe 6 objectifs : deux économiques, deux sociétaux et deux concernant le développement durable. La présidente passe rapidement sur les mesures du programme de législature en cours de planification ou de réalisation, ainsi que sur d'autres perspectives et idées de projets. L'instrument de conduite sera soumis à l'approbation de l'assemblée en automne 2020. Le programme ne soulève pas de questions de l'assemblée.

4. Programme d'activités / contributions communales / budget 2020

Le directeur M. André Rothenbühler présente le programme d'activités 2020, ainsi que les dates des comités et des 2 assemblées générales, le 17 juin et le 9 décembre 2020. Les 5 présidents de commission présentent leurs programmes d'activités respectifs.

COM-PER : M. Markus Gerber explique que la tâche principale de la commission politique économique régionale en 2020 sera la gestion et le suivi des quelques 35 projets du programme de mise en œuvre 2020-2023 de la NPR. La COM-PER est également impliquée dans la stratégie 2030 du Jura bernois. Au gré des mesures publiées, elle décide dans lesquelles Jb.B doit s'impliquer. La commission planche aussi sur la possible extension du périmètre du Parc Chasseral. Un premier élargissement pourrait avoir lieu d'ici 4-5 ans, qui pourrait être suivi d'un second agrandissement à plus long terme, même si aucune étude n'a encore été lancée. L'étude sur les pôles touristiques d'importance régionale, qui doit permettre le développement des infrastructures de tourisme, occupera également la commission, tout comme l'extension aux Champs-de-Boujean du projet franco-suisse de covoiturage. Enfin, la motion Gullotti concernant le site de Bellelay pourrait déboucher sur un soutien au Canton à travers un éventuel mandat à Jb.B.

COM-AT : M. Raymond Troehler, président de la commission aménagement du territoire et développement territorial durable explique que la 3^e CRTU est en révision. Le but est de faire avancer un certain nombre de mesures et d'en retirer d'autres. Une information participation sera réalisée en février et mars 2020. Le plan directeur sectoriel VTT sera soumis à l'approbation de l'assemblée de juin 2020. Enfin, la COM-AT coordonnera le conseil en énergie dans le Jura bernois à partir de 2020. Le mandat de conseiller en énergie a été attribué par le comité à M. Jean-Luc Juvet.

COM-SOL : M. Gérard Py explique que le but de la commission communes solidaires est de répondre aux préoccupations des petites communes. Il remercie les 36 communes qui ont répondu au questionnaire envoyé cet été par la commission. Les réponses du questionnaire ont été traitées au sein de la commission et des thèmes récurrents ont émergé. 4 thèmes prioritaires ont été retenus, pour lesquels des solutions seront recherchées : la commission va s'occuper d'un projet de centrale d'achats et plateforme d'intérêts communautaires (achat de matériel en commun, mutualisation de services) / des questions liées aux constructions / des questions liées à l'informatique / et des documents utiles pour l'ensemble des communes (gestion par le secrétariat de Jb.B). Trois groupes de travail seront mis en place pour traiter de ces sujets. Un second questionnaire sera transmis aux communes pour approfondir certains thèmes et besoins (informatique, centrale d'achats) et mieux définir les solutions possibles.

COM-POL : M. Philippe Augsburger explique que la commission politique et société qu'il préside est chargée du suivi de la commission 3e âge. Il s'agit là notamment de préparer le renouvellement du contrat avec la SAP, de l'organisation du forum sur le 3^e âge 2020 et de la mise en place d'un réseau d'associations d'aînés. Dès 2020, la commission politique et société supervisera l'OCRég. Le suivi de la mise en place des bons de garde se poursuivra. La mise en place d'une carte culture offrant des réductions sur des manifestations est en discussion, tout comme d'autres activités dans le domaine de la formation, de la jeunesse, du social et de l'intégration.

COM-CENTRES : M. Patrick Tanner évoque le rapport sur les infrastructures sportives d'importance régionale qui a été rédigé cette année. Il vise à trouver des solutions au financement de ces infrastructures. Il explique qu'il est difficile de mettre en œuvre un système contraignant. Il faut travailler de manière pragmatique, avec des espaces fonctionnels, comme ça a été le cas avec la patinoire de l'Erguël et les 10 communes qui la cofinancent. Le rapport mettra en lumière les lacunes actuelles et des recommandations pour les communes. La commission s'intéresse à l'économie présente, à l'instar du RVAJ qui réfléchit à la remise en place d'une assurance régionale et à la problématique du maintien des contribuables. Des exemples de coopération existent, comme par exemple la mise en place de chauffage à distance ou la SACEN. La COM-CENTRES explorera l'idée de mettre en place des indicateurs statistiques identiques à plusieurs communes. Sur la durée, ces indicateurs doivent permettre de faire des comparaisons intercommunales et de cibler les actions dans chaque commune, à la manière d'un tableau de bord. La COM-CENTRES suit également les travaux de la COM-SOL concernant le questionnaire pour voir quelles collaborations pourront être mises en place. Le lancement du réseau d'association d'aînés évoqué par M. Augsburger sera dans un premier temps mis en place dans les grandes communes qui le souhaitent. Enfin, la commission assurera le suivi et la diffusion de projets modèles intercommunaux.

La présidente présente le budget 2020. Les cotisations de Jb.B restent identiques, grâce notamment à une réduction des taux d'occupation des employés du secrétariat à 90%. Les contributions demeurent inchangées à 8.30 CHF/hab. réparties comme suit :

- Jb.B : 2.50 CHF/hab.
- JbT : 3.50 CHF/hab.
- CEP : 1.50 CHF/hab.
- Conseil en énergie : 0.50 CHF/hab.
- OCRég : 0.30 CHF/hab.

Le budget 2020 est soumis aux délégués pour approbation.

Le budget 2020 est accepté à l'unanimité des 73 voix présentes.

5. Informations sur la mise en place des nouvelles tâches déléguées (conseil en énergie et OCRég)

M. Rothenbühler donne des informations sur la mise en place de l'OCRég dès 2020. L'Organe de conduite a continué de fonctionner en 2019, malgré les remous entourant la protection civile du Jura bernois. En janvier 2020, le comité de Jb.B nommera le chef et le chef d'état-major de l'OCRég. L'assemblée de Jb.B nommera ensuite les autres membres.

M. Arnaud Brahier présente l'historique du dossier du conseil en énergie. Précédemment lié à la Préfecture du Jura bernois, le conseil en énergie sera du ressort de Jb.B à partir de

2020. Afin de préparer ce passage de témoin, la COM-AT a administré la mise au concours du mandat de conseiller en énergie et les auditions des candidats. La COM-AT a recommandé M. Jean-Luc Juvet, qui a été nommé par le comité de Jb.B.

Le conseil en énergie du Jura bernois comprend deux tâches principales : le conseil technique, réalisé par M. Juvet, et les relations publiques, assurées par le secrétariat de Jb.B. Les communes seront informées de manière plus précise sur ce dossier lors d'une conférence de presse début 2020.

6. Approbation de la révision du plan directeur des parcs éoliens (PDPE)

M. Brahier présente la révision du plan directeur régional des parcs éoliens, qui s'est déroulée de 2015 à 2019. Cette révision partielle fait suite à une première approbation du PDPE en 2008 et d'une révision partielle en 2012. La présente révision partielle a duré longtemps car le dossier a occasionné des rebondissements. Des modifications de périmètres et la consultation de nombreux acteurs, dont la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage, ont notamment retardé les travaux.

Six sites ont été évalués dans cette révision partielle. Cette révision se base sur les travaux d'une commission de l'ARJB qui a réuni les principaux acteurs concernés par l'éolien en 2016-17 et a permis de prioriser les sites éoliens à réaliser d'un point de vue régional. Les travaux de cette commission ont fait émerger des « pôles éoliens » dans le Jura bernois. La réalisation de parcs éoliens dans ces différents pôles permettrait de répondre aux objectifs énergétiques de la Confédération pour le Jura bernois, soit une production supérieure à 200 GWh, ce qui constitue un objectif politique fondamental de la présente planification.

La phase d'information-participation est brièvement commentée par M. Brahier. Malgré les craintes exprimées pour le label du Parc régional Chasseral, la Région a estimé qu'elle n'avait pas pour rôle de trancher entre éoliennes et parc naturel régional, cette question relevant d'une harmonisation des politiques fédérales.

Arnaud Brahier présente les changements d'état de coordination des différents sites.

- Les sites de la Montagne de Moutier-Perceux et du Droit de Sonvilier sont retirés de la planification, avec l'accord des communes concernées. Les raisons de ces retraits sont une densité d'habitations élevée, des contraintes trop fortes liées à l'aviation, la présence de conflits avec les activités de surveillance de l'armée, la volonté des communes, les avis des cantons limitrophes, etc.
- Le site des Cerniers de Rebévelier – Béroie est maintenu en information préalable ; il n'y a pas eu d'études à son sujet ces dernières années et ce site est moins bien noté que les trois retenus. Ce site est maintenu en information préalable en cas de non réalisation d'autres éoliennes sur le réseau en boucle des Franches-Montagnes.
- Beaucoup de travaux ont été réalisés sur Jeanbrenin, ce qui donne la possibilité de passer ce site en coordination réglée. Notamment, la question des zones de captage des eaux a été précisée et la partie est du site, trop densément habitée et moins favorable aux vents, a été abandonnée.
- Le site de Romont a été bien noté. Il est lié à la réalisation du site de la Montagne de Granges.
- Le périmètre de Mont-Sujet a été réduit à cause des valeurs de biodiversité au sommet. L'OACOT a demandé à ce qu'une pesée des intérêts plus approfondie soit réalisée pour le site. La Commission fédérale est donc intervenue pour juger de

l'impact sur les IFP. La commission a jugé que l'impact sur l'IFP de Chasseral était important et que le site ne devait pas accueillir d'éoliennes. L'OACOT ne peut pas accepter ce périmètre en l'état, en raison de cette conclusion. L'OACOT propose de retirer ce site et le comité de Jb.B propose de le conserver.

Suite à cette présentation, la présidente ouvre le débat sur le PDPE.

M. Manfred Bühler, maire de Cortébert, estime qu'il ne faudrait pas que le maintien de Mont-Sujet pénalise d'autres sites.

M. Raymond Troehler présente la position de la commune de Plateau de Diesse. Elle trouverait anormal que la Région ne puisse pas décider pour elle-même. Les organes extérieurs peuvent légalement s'opposer, mais la Région a également le droit de défendre ses intérêts. En cas d'acceptation de Mont-Sujet, il y aura une réserve matérielle sur ce site particulier uniquement.

M. Michel Tschann, de Corgémont, soutient Mont-Sujet à condition d'être sûr que les autres projets ne seront pas bloqués. Arnaud Brahier répond que la décision sur Mont-Sujet, quelle qu'elle soit, n'impactera pas l'approbation des autres sites par le Canton. Ce dernier émettra uniquement une réserve sur ce site-là.

M. Manfred Bühler estime légitime que la Région fasse part de cette demande. Il soutient donc le maintien de ce site dans l'ensemble du paquet.

L'assemblée se prononce sur les changements d'état de coordination des sites. La question qui lui est posée est : « Acceptez-vous de suivre l'avis du comité et donc d'approuver la planification éolienne régionale avec le site de Mont-Sujet en coordination réglée ? »

La révision partielle de la planification éolienne régionale est acceptée à l'unanimité des 72 voix présentes (une personne est partie entre-temps).

7. Approbation de la révision des statuts

Jb.B a rencontré des problèmes de liquidités en 2019. Afin de résoudre ses problèmes périodiques, le comité souhaite pouvoir avoir recours, au besoin, à un emprunt bancaire. A cette fin, le comité propose de supprimer des statuts l'al. 2 de l'art. 25.

La suppression de l'al. 2 de l'art. 25 des statuts de Jb.B est acceptée à l'unanimité.

8. Nomination de l'organe de vérification des comptes

Le comité propose Mme Anne-Laure Christen, du contrôle des finances de la Ville de Bienne, et M. Raphaël Chappuis, administrateur des finances de Tramelan. Aucune autre proposition n'est faite.

Les vérificateurs des comptes sont nommés avec applaudissements.

9. Divers

Mise en place d'e-bau : Jb.B relayera une prise de position des grandes communes.

Taux de participation aux élections fédérales : un groupe de travail du comité va plancher sur cette question dès 2020.

M. Claude Nussbaumer, maire de Péry-La Heutte, demande si le comité a des informations à donner sur le thème de la 5G.

M. Erich Fehr, maire de Bienne et membre du comité, répond car il a déjà eu des interventions parlementaires à Bienne. Une modification de l'intensité d'une antenne (3G/4G/5G) n'est pas prise en compte dans une demande de permis de construire, car celle-ci concerne uniquement l'aspect matériel de l'antenne. Lors de l'installation d'une antenne, l'opérateur n'a pas l'obligation de préciser la fréquence. Un changement de fréquence est toutefois vérifié par le beco et l'OFEV. Le Tribunal fédéral a également demandé qu'il y ait plus de contrôle. Pour le moment, il n'y a pas de moyen d'interdire la 5G à cause des doutes sur cette technologie, même si la population est préoccupée.

L'origine du problème actuel vient du fait que le DETEC a d'abord fait une vente aux enchères des concessions 5G pour des sommes importantes. Ce n'est qu'ensuite que le DETEC a donné le mandat à l'OFEV de contrôler les risques. Les opérateurs font donc pression pour installer leurs antennes puisqu'ils ont acheté ces licences légitimement. M. Fehr estime qu'en cette période de digitalisation et de généralisation d'internet, l'industrie régionale a besoin de cette technologie pour rester compétitive à l'international. Il espère que le dossier de l'OFEV pourra rassurer toutes les communes.

Mme Moussia de Watteville, de Tramelan, précise que deux motions sont déposées au Grand Conseil visant à rendre obligatoire les demandes de permis de construire même pour un changement de fréquence sur les antennes.

M. Manfred Bühler évoque les dernières élections. Il regrette le résultat pour la région. M. Bühler se met à disposition pour relayer au plan fédéral des préoccupations régionales, grâce réseau qu'il conserve à Berne. Il remercie les corps constitués de la région, desquels il a ressenti un grand soutien. Il ne jette pas la pierre à la population, mais salue les actions pour inciter les gens à se rendre aux urnes. C'est avant tout le travail des partis politiques.

La présidente remercie la commune de Valbirse pour son accueil et donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, qui présente sa commune. Le maire explique que Valbirse est entrée dans sa seconde législature, suite à la fusion de communes il y a 5 ans.

M. Marc-André Léchet remercie la présidente Mme Virginie Heyer pour son important travail tout au long de cette première année, ainsi que le secrétariat de Jb.B.

La séance est levée à 20h20

Pour le PV, Jérôme Fallot